

# Réorganisation des établissements scolaires lausannois

Trois établissements primaire de plus à la rentrée d'août 2015

# Les changements d'août 2013 et leurs implications sur l'organisation scolaire

- **Loi sur l'enseignement obligatoire et concordat intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité (HarmoS)**
  - L'école commence dès 4 ans révolus
  - Les années 7 et 8 de la scolarité sont transférées au secteur primaire
- **Une première réorganisation lausannoise:**
  - Autorisation des maintenir des établissements secondaires « mixtes » accueillant les élèves de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> primaire, et de la 9<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> secondaire.
  - Canton et Ville de Lausanne démarrent une étude pour examiner l'élaboration de nouveaux établissements scolaires

## Etat de la situation au sein des cinq établissements primaires

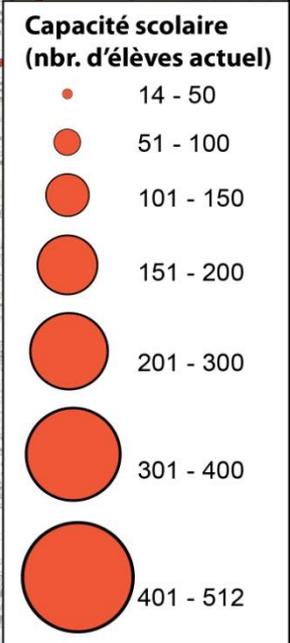
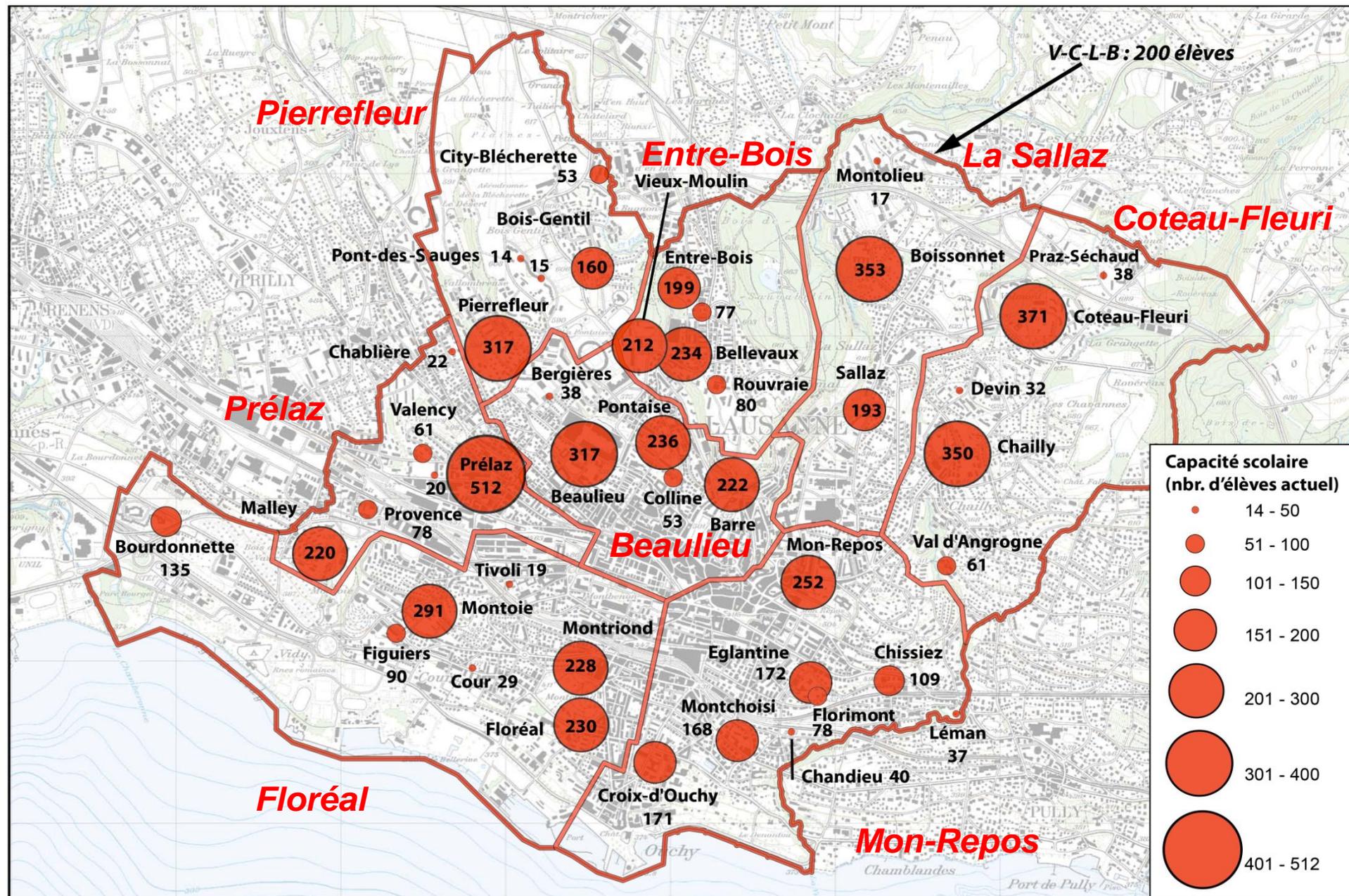
- **Un nombre d'élèves croissant**
  - 1988: 5600 élèves
  - 2013: 7050 élèves
  - Perspectives 2016: 7500 élèves
- **Des établissements toujours plus grands**
  - En août 2014, le plus grand établissement primaire comptera quelque 1750 élèves pour près de 90 classes, répartis dans 10 lieux scolaires.
  - Moyenne du nombre d'élèves par établissement primaire pour l'année scolaire 2013-2014 : 1436

## Mesures de réorganisation à court terme

- **Créer trois directions d'établissements primaires afin de retrouver une dimension raisonnable en matière de**
  - gestion,
  - coordination,
  - charge de travail.
- **Objectif: créer des établissements primaires avec une moyenne des effectifs inférieure à 1000 élèves.**

# Mesures de réorganisation à court terme

- **Les établissements primaires seront:**
  - Déjà existants: : Entre-Bois, Floréal, Mon-Repos, Prélaz, et La Sallaz
  - Nouveaux: Beaulieu, Coteau-Fleuri, Pierrefleur.



## Conséquences de la réorganisation à court terme

- **Pour les élèves et leurs parents, ces changements d'ordre organisationnels n'auront une incidence que sur le plan administratif, les lieux d'enseignement restant inchangés.**
- **Amener la moyenne des effectifs des établissements primaires à 941 en 2015.**

## Perspectives à terme

- **Créer des établissements primaires accueillant l'ensemble des élèves de ce secteur**
- **Feuille de route prévue pour la fin 2014**

## Conclusion

***Le Canton et la Ville de Lausanne partagent une vision d'avenir pour les établissements scolaires lausannois qui permette d'intégrer le développement de la Ville et la croissance démographique qui l'accompagne, tout en étant conforme au cadre scolaire cantonal.***